



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DU PROGICIEL ERP21 **DÉCISION N° DM-20-315**
EN DATE DU 09 DECEMBRE 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la maintenance et l'assistance du progiciel ERP21 ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société CONCEPT DEVELOPPEMENT de signer un contrat de maintenance et d'assistance du progiciel ERP21;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CONCEPT DEVELOPPEMENT – Quartier Capiens 13360 Roquevaire représentée par son Directeur Monsieur Yves COINTE, un contrat de maintenance et d'assistance du progiciel ERP21. La validité du contrat est à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Le contrat est reconductible de manière tacite 3 fois par période de un an, pour se terminer le 31 décembre 2024.

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 680,00 euros HT (six cent quatre-vingt euros)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201209-lmc1H7953H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/12/2020 Date de Publication : 09/12/2020
